

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – VEHICULE COMMERCIAL DE
TYPE CARAVANE SITUE ESPLANADE DU PORT DE DINARD
« Bar – Petite restauration – Panier pique-nique »

Nom et adresse de la Commune d'occupation :

Commune de Dinard

47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX

Site internet : www.ville-dinard.fr

Personne référente : Vanessa DEMETS – vanessa.demets@ville-dinard.fr

1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :

La Commune de Dinard lance le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner la candidature la mieux appropriée pour l'exploitation d'une occupation temporaire du domaine public par un véhicule commercial de type caravane sur l'esplanade du port pour les activités suivantes : « **Bar – Petite restauration – Panier pique-nique** » (vente à consommer sur place et à emporter) à l'exclusion de tout autre.

2 – Désignation et modalités d'occupation du domaine public :

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance
Esplanade du port	10 m ²	Installation d'un véhicule commercial et éventuelle remorque, de type caravane (installation n'excédant pas : 750kg)	3 500 € (Fluides revalorisés en N+1) + 2 % du CA
	27 m ²	Installation du mobilier	

3 – Conditions :

- L'occupation prendra effet pour 4 saisons à compter de celle de 2024 pour une exploitation du 15 mars au 15 novembre
- Emplacement exploité sans local de stockage.
- Obligation d'installation d'un bac dégraisseur.
- Redevance de 3 500 € + 2% du chiffre d'affaires à régler le 15 décembre de l'année en cours au régisseur des droits de place ;
- Périodes et horaires d'ouverture, (à l'exception de fortes intempéries), l'occupant s'engage à ouvrir au moins :
 - Les week-ends (hors juillet août),
 - Tous les jours de 9h00 à 20h00 du 1^{er} juillet au 31 août,

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.

- Exploitation à titre d'activité principale et personnelle.
- Véhicule commercial n'excédant pas 750 kg.
- Prévision de réserves d'eau potable et d'eaux usées. (Aucun raccordement n'est possible à ce jour. Un point d'eau sera installé à proximité et un endroit pour évacuer la réserve d'eaux usées également).
- Coffret électrique à proximité (Puissance électrique 16A en triphasé + neutre) sinon prévoir un groupe électrogène.

- A être titulaire au minimum d'une licence III et d'une petite licence restauration

4 – Critères de choix :

- Qualité du projet proposé (type de véhicule commercial et éventuelle remorque, carte et prix proposés)
- Origine et utilisation de produits locaux (70% des produits à moins de 70 km) et objectif « zéro déchet »
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE...)

5 – Composition du dossier :

- Projets d'aménagement : organisation de l'activité sur l'emprise, s'intégrant harmonieusement dans l'environnement (schéma avec dimensions), présentation du matériel (tables, chaises, mange-debout...).
- Documents liés au véhicule :
 - * Photocopies :
 - de la carte grise,
 - de l'assurance,
 - du contrôle technique,
 - Photos du véhicule (Intérieur /Extérieur).
- Modalités de fonctionnement (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d'ouverture).
- Extrait K bis éventuellement.
- Tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire.

6 – Date limite de réception des dossiers de candidatures : Vendredi 23 février 2024 à 12h00

7 – Adresse de transmission des dépôts du dossier :

Ville de Dinard – Direction Aménagement Programmation
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX